



2025

MEMO **Déchets**

Votre guide des déchets



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.
Évitons le gaspillage, trions et valorisons.



Remaufens

s a i d e f



Informations **générales**



Et aussi sur www.memodechets.ch et l'application

Ma CONTRIBUTION FINANCIÈRE

A l'achat de certains articles, je paie une **taxe anticipée de recyclage (TAR)** comprise dans le prix et couvrant les frais de leur recyclage (PET, piles, appareils, etc.).
La **taxe de déchet annuelle** que je paie à la commune est également destinée à couvrir les frais d'exploitation de ma déchetterie.

Mon réflexe TRI À LA SOURCE

Quand je fais mes achats ...

- j'en profite pour **ramener au(x) magasin(s)**, dans lesquels je me rends, tous les déchets qui y sont repris: bouteilles en verre et en PET, piles, appareils hors d'usage, etc...
- je choisis les objets et denrées **en fonction de leur bilan écologique** (économies en emballages, en énergie de production et de transport, moins polluants, recyclables, etc...)
- autant que possible, **je laisse sur place les emballages** de mes achats.

Les déchets, une affaire personnelle ou collective ?

Le tri est une question à gérer de manière individuelle en premier lieu, si nécessaire par un changement des habitudes, ménage par ménage.

Mais ce n'est que par l'effort partagé par toute la collectivité que chaque personne trouvera une récompense personnelle ou collective :

- le maintien et la sauvegarde de notre environnement
- un prix du sac à ordures ménagères abordable et des taxes annuelles raisonnables.

NOUS ATTENDONS QUE CHAQUE PERSONNE FASSE UN EFFORT POUR GARDER CES COÛTS DANS UNE PROPORTION RAISONNABLE.

Nous vous remercions par avance.

Le Conseil communal

Contact et infos

Administration communale

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
021 948 80 84
administration@remaufens.ch
www.remaufens.ch

Emplacement de la déchèterie

Chemin du Charavet 1
(dans les hauts du village)

Conseiller communal responsable

Monsieur Daniel Frossard
079 234 06 43
daniel.frossard@commune-remaufens.ch

Pour toute information générale relative à la gestion des déchets, contactez la commune.



Tant que votre chien n'est pas capable de faire ça...



C'est à **VOUS** de ramasser avec le **sac adapté** et de le mettre dans la **poubelle** la plus proche.

1



2



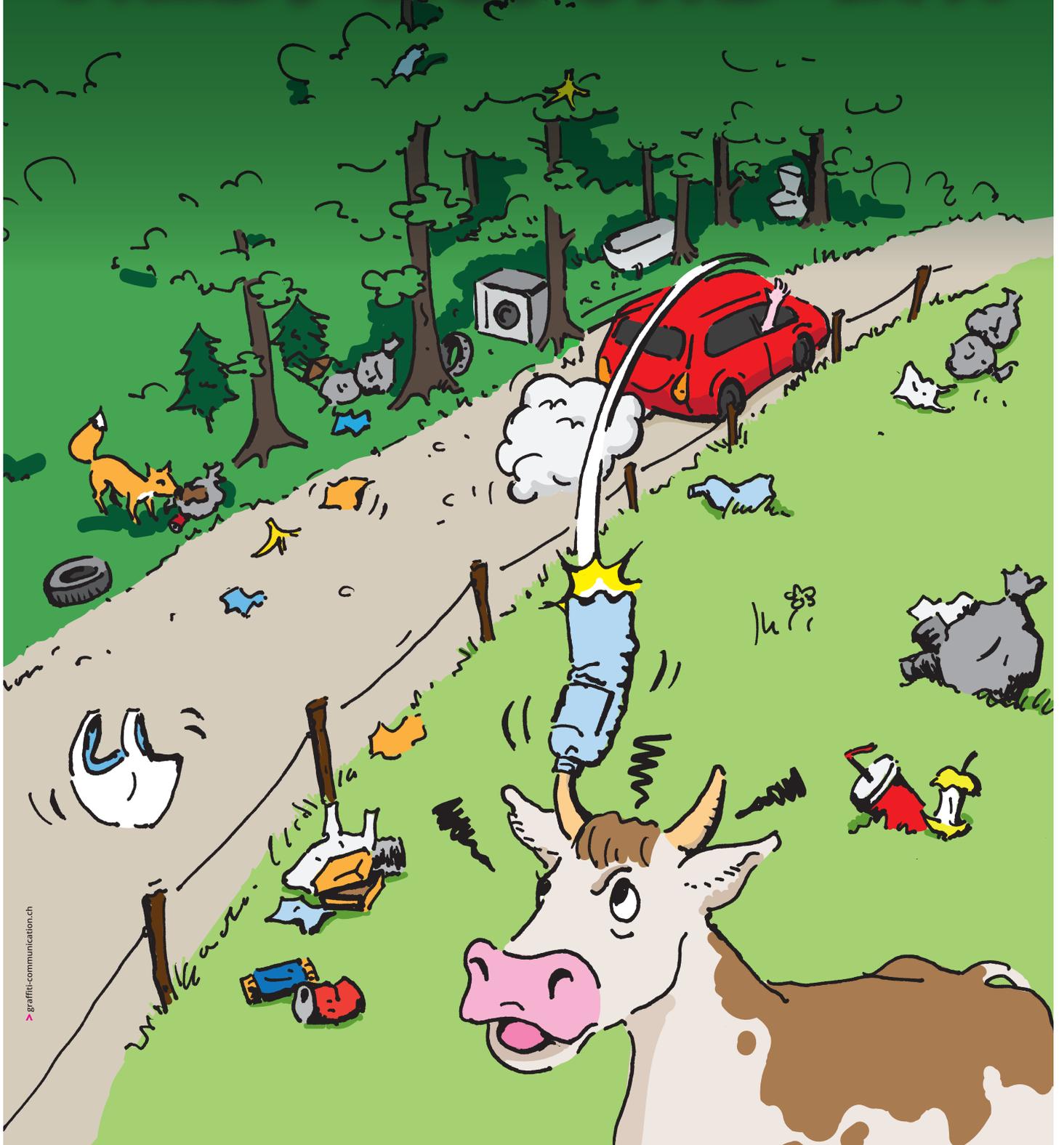
3



Merci !



LA NATURE N'EST PAS NOTRE POUBELLE, **RESPECTONS-LA!**





Comment bien trier ?

Les types de déchets



Ordures ménagères

A emballer dans les sacs à ordures ménagères officiels de la commune de Remaufens (**sacs rouges**) et à déposer dans les Moloks prévus à cet effet dans le village. **RAMASSAGE LE LUNDI.**



Couche-culotte

Emballer dans sacs plastique transparents distincts, déposer dans les Moloks de collecte. Il y a des couches lavables : pour plus d'information contacter la Commune. Élimination sans frais.



Berlingots / Briques à boissons

A éliminer dans les sacs à ordures ménagères officiels de la commune de Remaufens (**sacs rouges**). Emballages cartonnés de lait, thé, jus de fruits ou autres liquides divers.



Litière de chat

A éliminer dans les sacs à ordures ménagères officiels de la commune de Remaufens (**sacs rouges**).



Aluminium et boîtes de conserve

Laver et déposer propres **dans la benne à aluminium à la déchèterie communale**. Ne pas mettre d'emballages d'aluminium contenant du plastique ou du papier. Décoller les étiquettes des boîtes de conserve.



Déchets de jardin

En quantité raisonnable, soit l'équivalent d'un petit véhicule. Dans la benne à gazon à la déchèterie. Tailles de haies et d'arbres de moins de 2 cm de diamètre et de 2.5 m de longueur maximale.



Déchets encombrants combustibles

Dans la benne à déchets encombrants, ferraille enlevée, à la déchèterie. Longueur du déchet : pas plus de 2 mètres. Seulement déchets non-recyclables qui ne peuvent être mis dans un sac poubelle.



Déchets compostables ménagers

Déposer dans la benne prévue à cet effet (sans les sacs biodégradables). Déchets compostables, épiluchures, marc de café, fleurs, plantes vertes (pas de restes de repas cuits).



Ferraille (objets métalliques)

A déposer dans la benne à ferraille pour recyclage à la déchèterie communale. Enlever parties en plastique.



Gazon

A déposer dans la benne à gazon à la déchèterie communale. Une benne est à disposition **devant la déchèterie** pour le gazon et le compost tout l'année, en dehors des horaires d'ouvertures.



Huiles minérales et végétales

A vider dans la station collectrice à cet effet à la déchèterie communale. La graisse de coco, qui reste figée, obstrue la station collectrice, elle doit donc être évacuée dans le sac d'ordures ménagères.



Déchets de chantier

Déchets inertes qu'en petites quantités, dans une benne spéciale. Matériaux inertes, pavés, briques, céramique, carrelage, tuiles, miroirs, etc... (bois et le plastique : pas des matériaux inertes)



Tubes lumineux (néon) / LED

De préférence, à échanger chez le fournisseur, sinon à déposer sur un support spécial selon les instructions du préposé à la déchèterie communale. **TAR**



Pain sec

A la maison, conserver le pain dans des sacs en papier ou en tissu, afin qu'il sèche sans moisir. A cette condition il peut être déposé dans le contenant à cet effet à la déchèterie communale.



Papier et carton

Dans la benne à papiers à la déchèterie communale. **LES CARTONS DOIVENT ÊTRE PLIÉS AU PREALABLE.** Journaux, brochures, livres, cartons, petits emballages cartonnés (écrasés).



Capsules Nespresso (aluminium)

Les capsules Nespresso originales sont à déposer dans le container prévu à cet effet à la déchèterie. **Toutes les autres capsules sont à éliminer avec les déchets ménagers (sacs rouges).**



PET

Dans le container PET à la déchèterie. Diminuer avant le volume des flacons en les bouchonnant pressés. Sont exclus les bouteilles: d'huile, de sauce ou de substance non-alimentaire ou de nettoyage.



Piles et accumulateurs

Retourner de préférence aux points de vente, sinon à déposer dans les fûts prévus à cet effet à la déchèterie. Piles, y compris rechargeables, accumulateur. Pas de batteries de véhicules.



Sagex

A déposer dans la benne à encombrants.



Textiles et chaussures

Lavés et emballés dans un sac fermé, dans un container spécial à la déchèterie. Vêtements, chaussures, rideaux, literie et autres pièces de textile pouvant être réutilisées.



Verre

Enlever les bouchons et couvercles, puis les introduire dans la benne à verre à la déchèterie communale. Bouteilles, flacons et autres objets en verre, mais pas de porcelaine ni de céramique.



Pneus

A retourner au point de vente ou à Kaufmann SA, route du Fer 10, 1762 Givisiez. Tél. 026 460 75 80. Certains dépôts sont gratuits, d'autres sont payants.



Appareils électriques et électroniques

Remettre en priorité aux points de vente. A noter que notre déchèterie dispose de deux petites bennes pour l'élimination des appareils électriques et électroniques < 50 cm.



Véhicules

Livrer obligatoirement à Kaufmann SA, Route du Fer 10, 1762 Givisiez. Tél. 0264607580. Certains dépôts sont gratuits, d'autres non. Épaves de voitures, motos, ou autres véhicules hors d'usage et plus immatriculés.



Dépouilles d'animaux

Les animaux domestiques morts sont à amener à Sanima, centre collecteur de déchets animaux. Gros Essert 1, 1697 La Joux FR. Tél. 026 655 04 45.



Médicaments

A rapporter exclusivement à votre pharmacie qui procédera à leur élimination.



Bois

A déposer dans la benne à encombrants. La longueur du déchet ne doit pas dépasser les 2 mètres.



Déchets spéciaux des ménages

Produits chimiques, médicaments, peinture et spray, liquides toxiques... Collecte mobile à Route de Palézieux 175, 1618 Châtel-St-Denis devant la déchèterie (à gauche), 22.06.2024 et 23.11.2024, de 9h30 à 11h30.



Cartouches d'encre pour imprimantes

A ramener exclusivement aux commerces spécialisés ou à éliminer dans les filières selon les informations figurant sur les emballages.

COMMUNE DE REMAUFENS



Horaire de la déchèterie

NEW

Lundi du 1^{er} avril au 31 octobre :

de 16 h 00 à 18 h 00

Mercredi de 14 h 00 à 19 h 00

Samedi de 9 h 00 à 12 h 00



Emplacement de la déchèterie

Chemin du Charavet 1

(dans les hauts du village)

Pensez à toujours avoir votre carte déchèterie avec vous

Cet horaire sera appliqué à l'année sauf pour les lundis.

D'avril à octobre, une benne est à disposition devant la déchèterie pour le gazon uniquement.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter l'Administration communale au 021 948 80 84 ou par administration@remaufens.ch.

**Commune de Remaufens**

Route Villageoise 53
1617 Remaufens
Tél. 021 948 80 84
administration@remaufens.ch
www.remaufens.ch



SACS ROUGES POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

La couleur rouge, l'impression noire et la coulissante jaune rappellent les couleurs de l'écusson communal. Les sacs se différencient facilement et permettent un meilleur contrôle.

Seuls les sacs officiels rouges sont admis pour la collecte des ordures ménagères (OM) à mettre dans les Moloks de la commune.

Vous pouvez vous procurer les sacs aux points de vente suivants :

POINT DE VENTE	CONTENANCE	UNITÉS PAR ROULEAU	PRIX DU ROULEAU
Coop Châtel-St-Denis	35 litres	10	CHF 27.—
	60 litres	10	CHF 44.—
Migros Châtel-St-Denis	35 litres	10	CHF 27.—
	60 litres	10	CHF 44.—
Administration communale	35 litres*	10	CHF 27.—
	60 litres*	10	CHF 44.—
	110 litres*	5	CHF 33.—

*Achat possible à l'unité

La taxe comprise dans le prix du sac sert à la couverture partielle des frais d'élimination des déchets urbains (collecte, transport, élimination).

Le Conseil communal